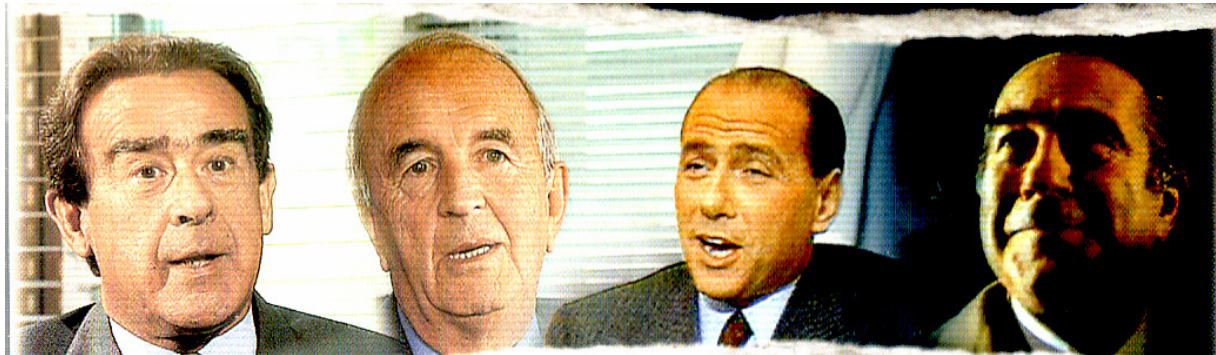
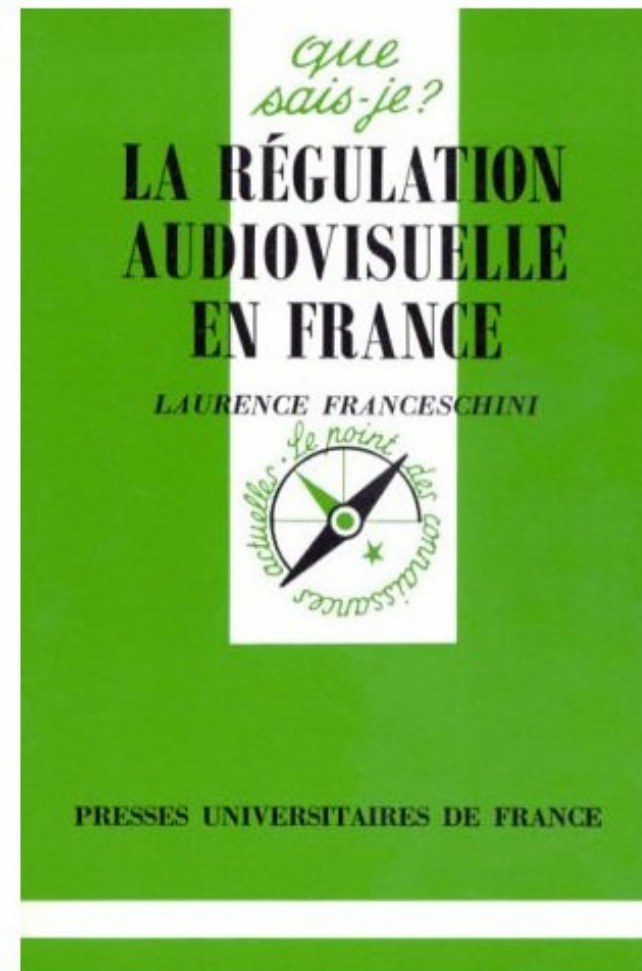
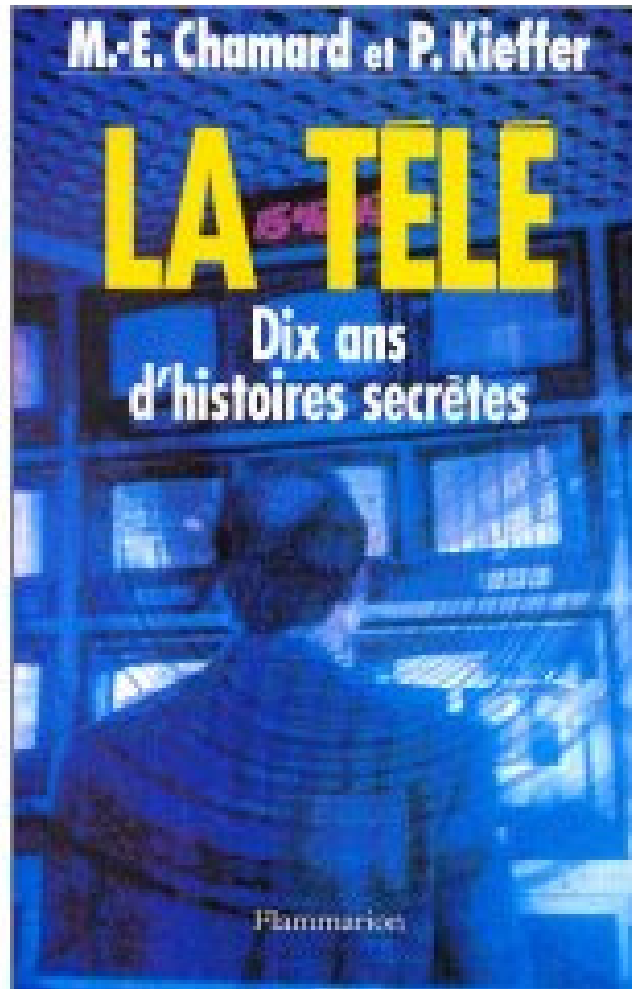


## *La régulation des médias*



Cours Economie des Médias

Pour en savoir plus :





Le Journal  
du Dimanche  
VIDÉO

# TÉLÉVISION

(histoires secrètes)

écrit par Marie-Eve Chamard et Philippe Kieffer  
réalisé par Maurice Dugowson



ersant... André Rousselet... Patrick Le  
Hervé Bourges... François Mitterrand.  
ni... Francis Bouygues... Robert Hersant  
Silvio Berlusconi... Jean-Luc Lagardère



Gaumont  
Télévision



**V**oici la Véridique Histoire des deux dernières décennies de télévision en France, l'incroyable roman-feuilleton des grands travaux audiovisuels. Une actualité où s'affrontent des hommes et des groupes de communication qui sont les acteurs d'une histoire secrète, les protagonistes d'un combat souterrain.  
Qui arbitre ?  
Qui distribue ou s'approprie les cartes ?  
Qui donne vie à la télévision ?  
Qui la tue ?  
En trois épisodes, Maurice Dugowson, le réalisateur, Marie-Eve Chamard et Philippe Kieffer, les auteurs journalistes en ont reconstitué le puzzle.



## 1 les géniteurs

(1974-1984). De la fin de l'ORTF à la naissance de Canal Plus. Du monopole fermé à la libération des ondes.

## 2 les opérateurs

(1984-1987). De l'émergence de la Cinq à la décision de privatiser TF1, le foisonnement des projets, des candidats, des réformes. La mise en place d'un système concurrentiel meurtrier.

## 3 les prédateurs

De la privatisation de TF1 à la mort de la Cinq : L'histoire inachevée des conflits, des alliances, des trahisons. De 1987 à 1992, TF1, la Cinq, Canal Plus... La guerre des stars, mais aussi les déboires, puis le redressement des télévisions publiques.

Écrit par Marie-Eve Chamard et Philippe Kieffer

réalisé par Maurice Dugowson

Musique originale de Jean Mallot

Avec le soutien du Centre National de la Cinématographie.

LANGUE DISPONIBLE



FRANÇAIS

DOLBY DIGITAL	NON
MPEG MONO	OUI
FORMAT CINEMA RESPECTÉ	1.33
4/3 COMPATIBLE 16/9	NON

RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT À LA VENTE



Gaumont  
Télévision



3 357802 1819239

Durée approx. 3h 36' - N&B et Couleur.  
© GAUMONT TÉLÉVISION-FRANCE 3. TOUS DROITS RÉSERVÉS.  
Design et packaging © 1998 FILM OFFICE - EDV 3.

AVEC LA PARTICIPATION DU CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

L'œuvre fixée sur ce support est exclusivement destinée à l'usage privé dans le cadre du cercle familial. Toute autre utilisation (notamment reproduction, prêt, échange, diffusion en public, télédiffusion, exportation) sans autorisation est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires.

# Plan du cours

- 1 - Qu'est-ce que la régulation ?
- 2 - Qui sont les instances de régulation des médias?
- 3- la privatisation des chaînes en France  
(projection)

# 1- qu'est-ce que la « régulation » ?

= intervention des pouvoirs publics dans des secteurs économiques caractérisés par des facteurs conflictuels, ayant pour but de maintenir un équilibre assurant un fonctionnement correct de l'ensemble.

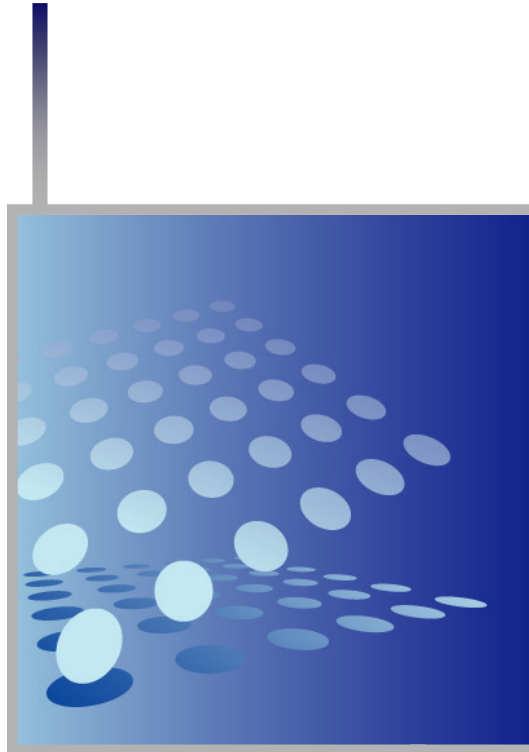
>> pas de régulation lorsqu'il y a monopole

## ...la NOTION DE RÉGULATION...

prend un caractère délicat lorsqu'elle s'applique à l'audiovisuel :

- espace caractérisé par la liberté de communiquer, et son pendant, le droit à une information honnête et fiable.
- espace où les évolutions technologiques mènent la vie dure aux concepts académiques rigides, (pluralisme, diversité culturelle, propriété intellectuelle, protection du jeune public...)

### 3 DIFFERENTES CONCEPTIONS De la régulation

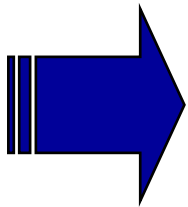


- *Les systèmes autoritaires*
- *Les systèmes pluralistes - libéraux*
- *Les systèmes conditionnés par les droits du public*



## Les systèmes autoritaires

- Un contrôle permanent des médias par le pouvoir politique
- Les entreprises médiatiques sont en nombre limité, ou en situation de monopole
- Des hommes « de confiance » sont placés à leur tête
- Le professionnalisme n'est pas le critère déterminant
- Elles sont soumises à un contrôle préventif des hommes et du contenu des programmes (censure)



**le droit n'occupe qu'une place secondaire**



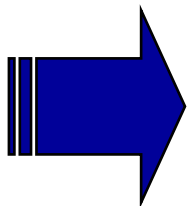
## Les systèmes pluralistes-libéraux

la faculté d'agir sans contrainte

Le droit est l'expression et la garantie de cette liberté dont l'exercice se traduit par la diversité des points de vue, la confrontation des idées et des opinions, l'existence d'une opposition

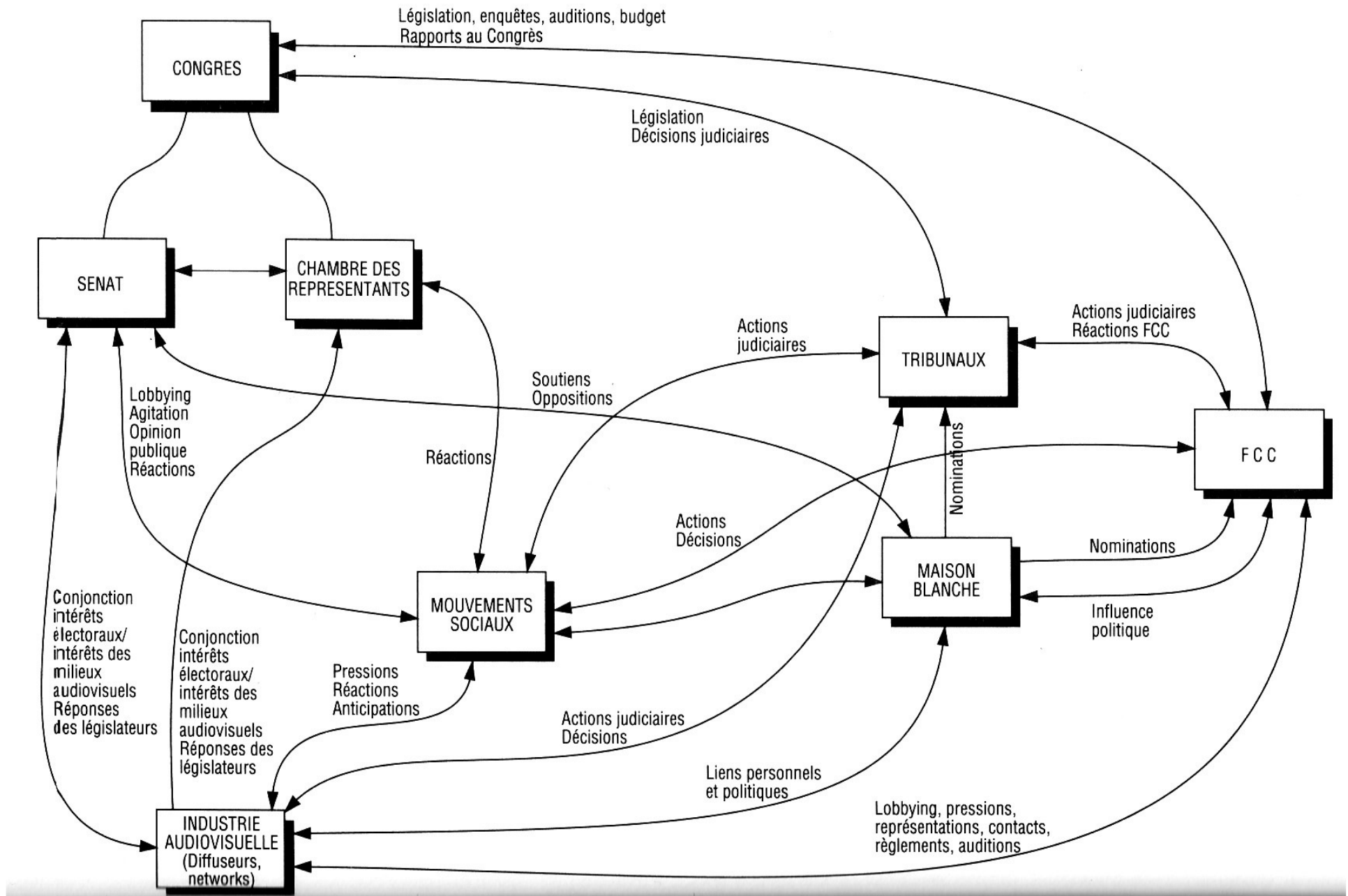
la nécessaire conciliation avec d'autres droits et libertés de même valeur :

- L'ordre public et le respect de la vérité.
- La protection de la vie privée, de la dignité des individus, présomption d'innocence...
- Aucun arbitraire: limites connues par tous, autorégulation.
- Abus de la liberté constatés et sanctionnés a posteriori



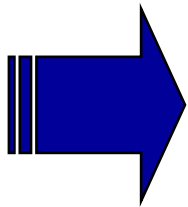
**Les principes de la libre entreprise  
et du « laisser faire » prévalent**

# LE SYSTEME DE REGULATION AMERICAIN



## Les systèmes conditionnés par les droits du public

- corriger certains des effets négatifs ou pervers du système libéral
- veiller à ce que la liberté d'expression et de communication :
  - ne soit instrumentalisée, ou sacrifiée au nom de la liberté du commerce
  - ne soit le privilège exclusif des entreprises et des professionnels des médias



**cette liberté est considérée comme un des droits du public**

# La régulation en France

- **1926**
  - 27 janvier : Naissance de la télévision
  - 28 décembre : Création par le gouvernement Poincaré du service de radio diffusion, rattaché aux P.T.T. en France



- **23 mars 1945 : Monopole de l'État sur la radiodiffusion française. Fin des stations privées**

Suite au traumatisme de la "*guerre des ondes*"

- La Radiodiffusion française (**RDF**) assure le **monopole absolu** des ondes. Elle deviendra, la **RTF**, puis l'Office de la radiodiffusion-télévision française (**ORTF**) en 1964.



- **7 août 1974 Chirac annonce l'éclatement de l'ORTF**
- réforme de l'audiovisuel. démantèlement de l'**ORTF**) en 7 sociétés indépendante :
  - 3 chaînes (Télévision Française 1, Antenne 2 et France-Régions 3)
  - la Société française de production (SFP)
  - Télédiffusion de France (TDF)
  - Radio France,
  - l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Le monopole d'Etat est maintenu.



- ***6 janvier* 1975 - Création de Radio France**
- **Radio France = France Inter, France Culture, France musique et FIP (France Inter Paris).**
- **+ France Info, Radio Bleue et, plus tard, le Mouv'.**



# INA



de la même manière que le fait la bibliothèque nationale de France (BnF) avec les écrits...

L'Ina **collecte, sauvegarde, numérise, restaure et communique** les archives de la radio et de la télévision françaises, soit plus de 70 ans de programmes radio et 60 ans de télévision.

Centre de formation + Editeur

## II – les instances de régulation

- HACA : 1982-86
- CNCL : 1986-1989
- CSA : 1989- ...

# La loi Filloud de 1982

- **29 juillet 1982, dite « loi Filloud »** (art. 1 « *Les citoyens ont droit à une communication audiovisuelle libre et pluraliste* ») :
- Fin du monopole
- TDF conserve le monopole de la diffusion.
- Création d'une instance de régulation (HACA)



# HACA - Haute Autorité de la communication audiovisuelle (1982-86)



- créée par la loi du 29 juillet 1982. Elle était *chargée [...] de garantir l'indépendance du service public de la radiodiffusion sonore et de délivrer les autorisations en matière de service locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne.*
- attribution des fréquences des radios privées FM naissantes.
- Nommer les présidents des chaînes
- Création des chaînes privées **Canal+** et **La Cinq**.
- Elle était présidée par la journaliste Michèle Cotta.

# Un bilan mitigé de la HACA

- décisions guère respectées (radios émettant sans autorisation, ou sur une fréquence différente de celle attribuée, ou d'un lieu différent, ou dépassant la puissance autorisée comme *NRJ*).
- instauration d'une redevance sur les magnétoscopes
- exonération de la redevance, pour les personnes âgées et sans ressources, sur les récepteurs de télévision.

# CNCL - Commission nationale de la communication et des libertés 1986-89

- Privatisation de TF1
- La Cinq II (version Hersant/Berlusconi)
- TV6 / M6.

# LE CSA – 1989-...



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

---

- organisme de l'État français mais jouissant d'un statut indépendant. Le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel l'ont même qualifié « *d'autorité administrative indépendante* ». Son but est de contrôler et réguler les activités liées à l'audiovisuel.




# III - la privatisation des chaînes TV hertziennes



# Attention, ne pas confondre...



## La télévision privée

- ▶ **Ne pas confondre:** télévision privée/télévision payante
- ▶ **Privées payantes =** 10 chaînes de la TNT, le câble, le satellite, Canal+...
- ▶ On souscrit un abonnement 
- ▶ **Privées gratuites =** TF1, M6, 18 chaînes de la TNT
- ▶ Chaînes indépendantes qui appartiennent à des éditeurs



# Pourquoi la privatisation ?

- 1985 : F. Mitterand sent que la droite gagnera les élections législatives de 1986
- Il pense que libéraliser les ondes TV permettra à la jeunesse de voter PS, comme cela s'était produit avec les radios libres, dont la libéralisation était au programme du PS en 1981.

# 1- 1984 : création de Canal +

- André rousselet, ancien chef de cabinet de F. Mitterrand, est envoyé à Havas.
- Il récupère un dossier de « chaîne à péage » préparé par une petite équipe de jeunes collaborateurs. Ce projet devient « canal+ »

2 – 1986 : création de TV6 et La 5

### 3) La 5 : une histoire économique



- 1 La Cinq de Jérôme Seydoux (1986-1987)
- 2 La Cinq de Robert Hersant (1987-1990)
- 3 La Cinq version Hachette (1990-1992)
- 4 Disparition de la chaîne (1992)
- 5 Le retour de la chaîne ???
  - 1997 : Télé 55
  - 2001 : Lacinq.net : une tentative
  - 2008 : L@ Cinq : un ratage

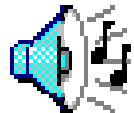


# 1 La Cinq de Jérôme Seydoux (1986-1987)

- F. Mitterrand souhaite rapidement une chaîne privée avant les élections de mai 1986. Il introduit Berlusconi auprès de partenaires français.
- 20 février 1986 : inauguration. Silvio Berlusconi et Jérôme Seydoux, PDG des chargeurs réunis. LA CINQ, **première chaîne française privée et gratuite.**

# Programmation de la 5 version Seydoux

- Show TV tournés en Italie par Berlusconi
- Séries TV américaines achetées à bas coût  
*(Supercopier, K2000, la Cinquième Dimension, Shérif fait moi peur)*
- Directs
- Cinéma – diffusion de « FAGS » films à grand spectacle



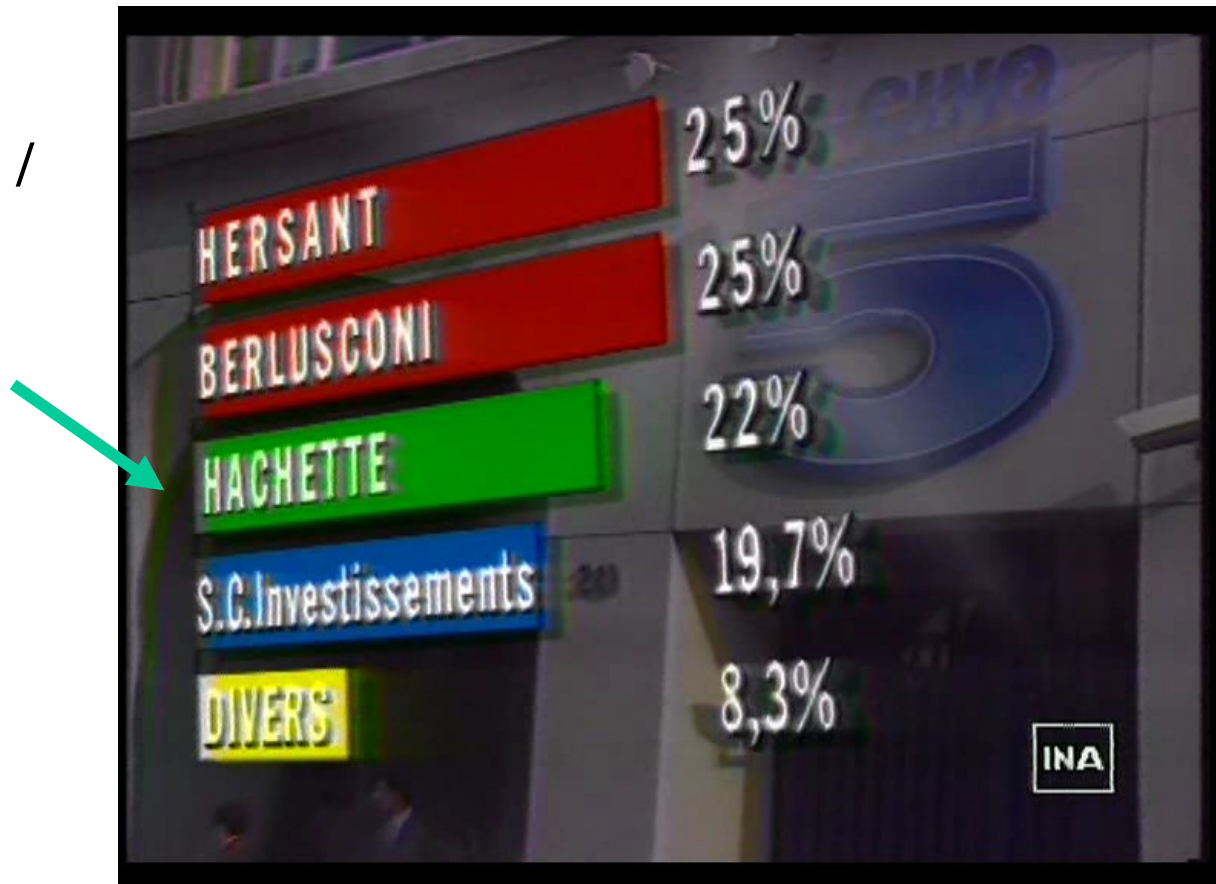
## 2 La Cinq de Robert Hersant (1987-1990)

- 23 février 1987 : Robert Hersant et Silvio Berlusconi aux commandes de LA CINQ
- P.Sébastien, P.Sabatier, S.Collaro et P.Bouvard sont achetés à prix d'or à TF1.

# Hersant se retire du capital



- Hersant essaye de se retirer en revendant ses parts à Lagardère / Havas - Hachette



- 23 octobre 1990 : Le CSA accepte la modification du capital. Le groupe Hachette devient opérateur. Yves Sabouret nommé PDG. Robert Hersant : « *les meilleurs moments en télévision; c'est quand on obtient une chaîne... Et quand on s'en retire* ». Jean Luc Lagardère : "*Et moi je dis, Hachette va sauver LA CINQ*".

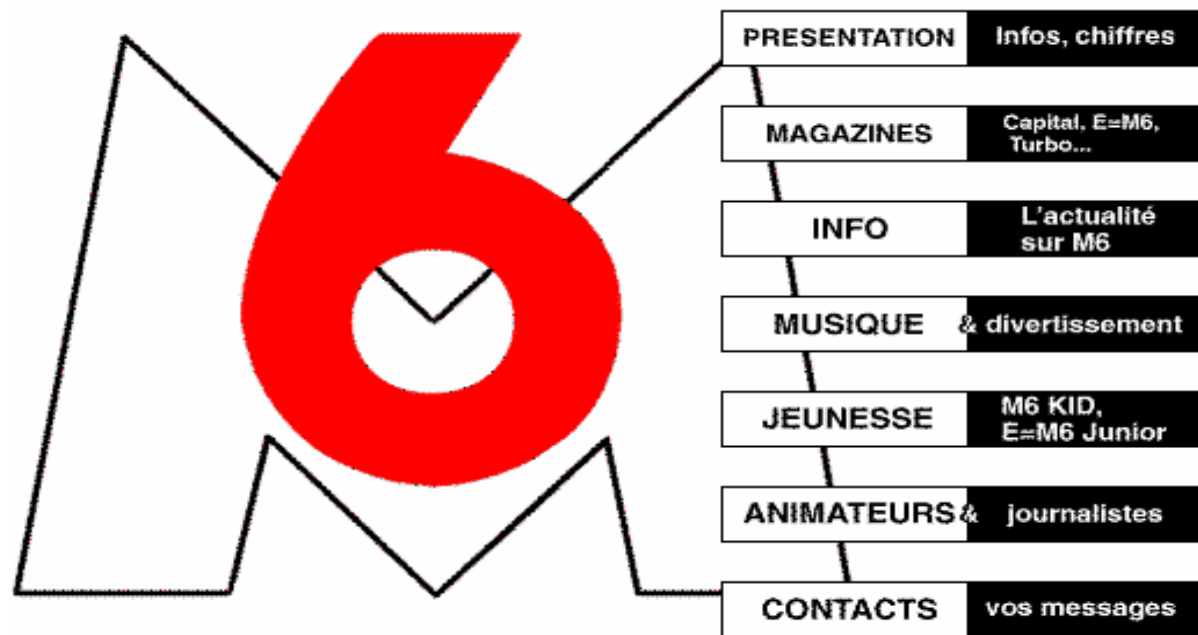
## La fin de la 5 (1992)

- le gouvernement Bérégovoy a fait valoir son droit de préemption sur le 5ème réseau pour y installer *Arte*, qui a démarré ses émissions le 28 septembre 1992, en diffusant le soir.
- Le 13 décembre 1994 est apparue *La Cinquième*, qui diffuse ses programmes pendant la journée (renommée depuis *France 5*).

# 3 – 1987 : Privatisation de TF1



# M6 : un concept simple :



**Sté TV 6** [(28-1-1986) Publicis (25 %), Gaumont (25 %), NRJ (18 %)].

# Indicatif fin des émissions A2 – 1975-84



Les « hommes volants » dessinés par l'artiste Folon  
Musique de Michel Colombier *Emmanuel* – album « Wings »



# Les origines de la notion de « service public »

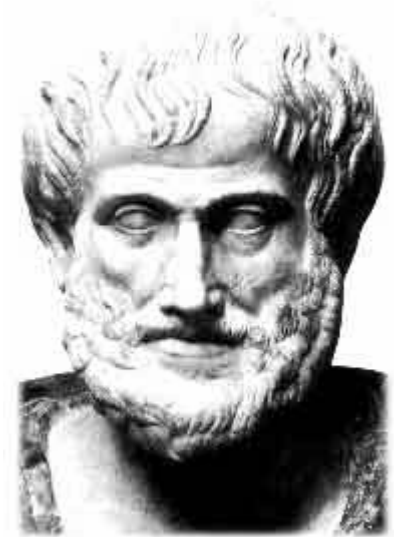
- Pour Platon, la Cité naît d'une nécessaire association des hommes à la vie publique pour faire face aux difficultés de la vie.



- Pour Aristote, la **Cité / ré-publique** est le système le plus favorable à l'épanouissement d'une communauté.

>La *polis* est une communauté de citoyens

>La *res publica*, c'est la « chose publique » et par extension les affaires concernant l'État



- > chez les philosophes grecs, l'objectif de l'homme doit être d'atteindre le bien
- > chez les philosophes chrétiens, l'ultime but de l'homme consiste en l'atteinte du bien commun (une vie éternelle en communauté)

# Le service public, c'est donc...

- A) ...un « bien commun », partagé par tous (l'eau, la nature, la santé, la culture...)
- B) ... une mission d'« intérêt général » pour la collectivité
- C) ...un « service » rendu (sans réciprocité)